

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean LÉTOQUART**, Maire, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en suite de la convocation en date du vingt-neuf Mars deux mille vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

## ETAIENT PRESENT(E)S

M. LÉTOQUART Jean, **Maire**,

Mmes et MM. CIOFFI Perrine, DUQUESNOY Cyril, BOUZIANE Zineb, BARANOWSKI Alain, VERNACK née WILLERVAL Christelle, SAYON Guillaume, PETIT née PONCHANT Brigitte, KOUJANE Brahim, **Adjoint au Maire**.

Mmes et MM. TISON née CARON Danielle, GEST Alex, SCHIAVON née VAHE Rose-May, CAPRON née PARENT Renée, BEUGNET née DUFAY Pascale, LACROIX née LHERBIER Renée, POLY née APOURCEAU Cathy, SUSZKA Daniel, DOUIHI Mohamed, PICARD née BEAUVOIS Karin, TISON Sandrine, YAMANI née ARBIA Fadhila, IDYOUSSEF Abdeljalil, TARGOWSKI née WLODARSKI Danielle, **Conseillers Municipaux**.

## ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Monsieur GOSSELIN David, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à Madame CIOFFI Perrine,
- Monsieur CHERET Pierre, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur IDYOUSSEF Abdeljalil,
- Monsieur DECONINCK Guy, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur LÉTOQUART Jean,
- Monsieur LAURENT Marc, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUESNOY Cyril,
- Monsieur GUILLEMANT Gilles, Conseiller Municipal, qui a donné procuration à Madame VERNACK née WILLERVAL Christelle,
- Monsieur BOURDON Fabrice, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur SAYON Guillaume,
- Madame LOEUILLEUX Linda, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame BOUZIANE Zineb,
- Madame FONTAINE Laetitia, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame BEUGNET née DUFAY Pascale,
- Madame OWCZARZAK Dany, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame PETIT née PONCHANT Brigitte.

## ABSENT

- Monsieur SARDO Anthony, Conseiller Municipal.



Après l'appel des présents, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Danielle TISON** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean LETOQUART**, Maire, préside la séance du Conseil Municipal et l'ouvre sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



## I ▪ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2024

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2024 a été adopté à **L'UNANIMITE**.

## II ▪ DECISIONS DU MAIRE

- le Conseil Municipal a pris acte des huit décisions adoptées par le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci concernent :

**-Décision du Maire n°2024.07 :**

Attribution du MAPA n°2023/34 relatif aux travaux d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public.

**-Décision du Maire n°2024.08 :**

Acceptation d'indemnisations de sinistres.

**-Décision du Maire n°2024.09 :**

Attribution du MAPA n°2024/02 relatif aux prestations de transports communaux 2024.

**-Décision du Maire n°2024.10 :**

Attribution de la CFM n°2024/08 relative au diagnostic du patrimoine végétal situé au Parc de la Glissoire.

**-Décision du Maire n°2024.11 :**

Déclaration sans suite de la procédure n°2023/26 relative au marché à bons de commande portant sur la fourniture et la livraison de boissons pour la ville d'Avion.

**-Décision du Maire n°2024.12 :**

Maintenance et vérification du système de contrôle d'accès de l'hôtel de ville.

**-Décision du Maire n°2024.13 :**

Maintenance des GSM des ascenseurs dans les divers bâtiments communaux.

**-Décision du Maire n°2024.14 :**

Entretien et maintenance des ascenseurs dans les divers bâtiments communaux.

▪Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous la liste des concessions délivrées au cimetière communal pour la période du 22 Février 2024 au 26 Mars 2024. Celles-ci sont au nombre de 8 et se répartissent en :

- 3 concessions traditionnelles
- 4 cases columbarium
- 1 cave-urne

Le produit de ces locations s'élève à **2 600 €**.

## III ▪ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 ET DES BUDGETS ANNEXES

-Monsieur le Maire a présenté le budget primitif de l'exercice 2024, en illustrant ses propos au moyen d'un power point. Le budget 2024 a été établi conformément aux orientations fixées lors de la séance du 21 mars 2024 :

Dans un contexte économique qui s'est particulièrement tendu depuis le début de l'année 2024, la Ville d'Avion a dû et su s'adapter, notamment pour préserver les équilibres de sa section de fonctionnement.

Sans augmenter les impôts, et malgré les baisses régulières de dotations les années précédentes, le budget 2024 fait face à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie. Il intègre également les mesures nationales de revalorisation des rémunérations du personnel. Le tout en dégageant les

marges de manœuvres nécessaires pour financer un programme d'investissement au service de la population avionnaise.

Le contexte actuel impose une nouvelle fois, de la rigueur et de la prudence.

Face à ce nouveau cap difficile, la ville maintient ses ambitions de développement et sa qualité des services publics.

Lors de la séance du 21 mars 2024, le Conseil Municipal a, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tenu son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et pris acte unanimement des orientations pour le futur exercice.

Ainsi, les Elus ont affirmé et confirmé les orientations suivantes :

- Maintien des taux d'imposition afin de limiter la hausse des bases (+3,9%),
- Pas de hausse des tarifs municipaux pour les Avionnais,
- Hausse des tarifs à hauteur de 4,90 % pour les non-avionnais suite à l'inflation,
- Maintien des tarifs de la restauration scolaire,
- Priorité donnée à l'enfance, la petite enfance, la jeunesse et l'éducation,
- Investissements nouveaux liés principalement aux économies d'énergie à la fois pour les bâtiments communaux mais également pour l'éclairage public,
- Actions dans nos quartiers prioritaires et opérations quartiers propres,
- La fête du Parc de La Glissoire,
- La gratuité des transports pour les 15-25 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- Poursuite des opérations d'investissement prévues :
  - Création d'un City stade aux Pinchonvalles,
- Poursuite des travaux d'aménagement du centre social Casanova,
- Travaux de réhabilitation du CCFL (DPV 2022),
- Mise en place d'un réseau de chaleur,
- Construction du Centre Aquatique.
- Les projets 2024 :
  - Rénovation de l'éclairage public aux Cheminots,
  - Travaux de revêtements de sols des salles de sports Jorion et Toussay,
  - Travaux dans les écoles du secteur QPV (DPV 2023),
  - Travaux de réhabilitation de l'école Anne Franck,
  - Création d'un skate parc,
  - Création d'une piste cyclable jouxtant le parc de la Glissoire.
- Maintien d'un budget participatif permettant la réalisation des travaux et aménagements actés lors des réunions publiques.

Le budget 2024 a été préparé et établi en tenant compte du contexte actuel, mais il devra aussi être réactif et s'adapter à l'évolution d'une situation pour l'instant incertaine.

Le budget 2024 qui vous est présenté ci-après, et soumis à votre approbation, concrétise les orientations fixées. Il a été élaboré avec la notification des bases fiscales 2024.

Il a également été construit sur la base des actions décidées. Au budget supplémentaire, il sera possible de procéder aux ajustements nécessaires.

Il s'efforce de maintenir la qualité des services et prestations rendus à la population.

Les axes, orientations et priorités définis lors du Débat d'Orientations Budgétaires sont maintenus et intégrés dans le budget 2024.

Depuis plusieurs années, la Commune poursuit, pour ses investissements, une politique basée sur les grands axes ci-après :

- La poursuite des opérations engagées,
- La continuation de la mise en accessibilité des installations communales,
- La continuation des réunions publiques et l'adaptation des infrastructures aux attentes de la population,
- La priorité donnée aux travaux permettant à terme de générer des économies de fonctionnement,
- La modernisation des installations et des équipements municipaux.

Le budget 2024 ci-après est la traduction de ces orientations et de ces décisions.

Ainsi, le budget qui vous est présenté, s'élève à **33.765.525 €**

• Dont **27.135.318 €** en Section de Fonctionnement,

• Dont **6.630.207 €** en Section d'Investissement.

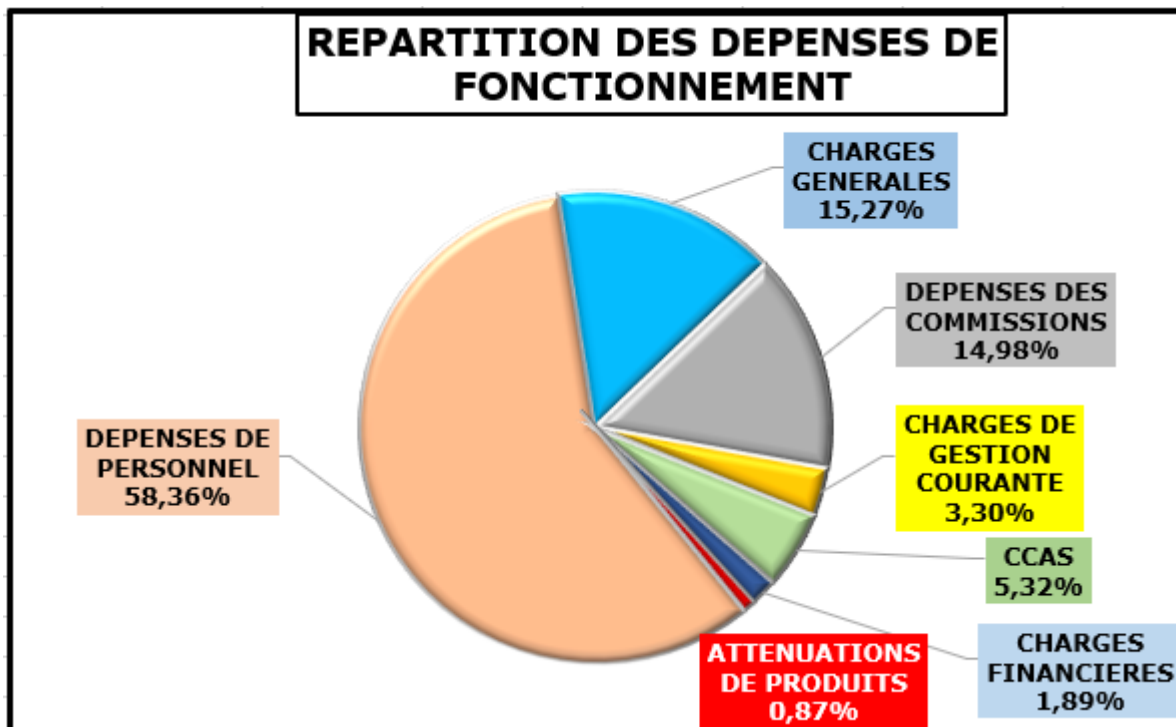
## **A • BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

### **1 • DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les **dépenses réelles de fonctionnement** (*elles correspondent aux dépenses donnant lieu à une sortie d'argent*),
- Les **dépenses d'ordre**, pour l'essentiel composées des amortissements et du virement à la section d'investissement (*il s'agit d'un transfert de crédits, sans sortie d'argent*).

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>BUDGET 2023 VOTE</b>	<b>BUDGET 2024 PROPOSE</b>	<b>Evolution</b>
<b>22.756.547 €</b>	<b>23.211.322 €</b>	<b>+2,00%</b>



Examinons le détail des écritures du budget 2024 :

CHARGES A CARACTERE GENERAL		
BUDGET 2023 VOTE	BUDGET 2024 PROPOSE	Evolution
<b>7.122.215€</b>	<b>7.021.575 €</b>	<b>-1,41%</b>

• **Compte 60 : Les achats**

S'élèvent à **3.477.546 €** (3.719.465 € en 2023).

Ce compte regroupe l'ensemble des dépenses de « produits consommables », c'est-à-dire l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage des services et des bâtiments communaux, les repas servis dans les restaurants scolaires, les fournitures scolaires et de bureau, les achats de matériaux des services techniques (compte 6068).

Les fournitures nécessaires aux travaux en régie (fournitures et chantiers école) pour un montant de **150.000 €** sont également incluses à ce compte. Le détail des chantiers envisagés pour 2024 sera exposé dans la seconde partie du rapport.

Ainsi, le poste « énergie » (chauffage et électricité), estimé à **1.900.000 € (en 2023 : 2.100.000 €)**, représente à lui seul **54,64 %** des crédits de ce compte. Cette forte progression s'explique par le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie. Pour mémoire, la Commune a entrepris depuis de nombreuses années une modernisation de ses installations de chauffage. Même si ces efforts n'ont pas été vains, il faut aujourd'hui explorer d'autres pistes avec une utilisation plus économe des installations, voire prévoir des travaux d'isolation pour les bâtiments les plus énergivores. Il conviendra très certainement de revoir ces prévisions lors de l'établissement du Budget supplémentaire tant il est compliqué actuellement d'avoir des prix conformes dans le temps. La mise en place du réseau de chaleur urbain contribuera à faire baisser de manière significative ce reste de charges.

**150.000 €** sont mobilisés pour nos dépenses en eau.

**65.000 €** sont prévus pour les carburants. Ce dernier poste devra lui aussi probablement être ajusté au Budget Supplémentaire en fonction des évolutions des prix très fluctuants dans ce domaine et aujourd'hui orientés fortement à la hausse.

**450.869 €** sont inscrits pour les besoins de fonctionnement des services,

**330.173 €** seront dédiés à l'achat de prestations de services,

**111.000 €** serviront à l'achat de fournitures scolaires, de livres et de dictionnaires,

**92.051 €** seront consacrés au poste alimentation,

**73.960 €** pour l'achat de petits équipements,

**45.180 €** de fournitures d'entretien,

**44.100 €** de fournitures administratives,

**37.800 €** d'acquisitions de livres et CD pour la Médiathèque,

**26.400 €** pour les vêtements de travail.

#### • Comptes 61 : Les services extérieurs

Se montent à **1.699.936 € (1.672.508 € en 2023)**.

Ce compte regroupe pour l'essentiel les dépenses liées aux locations, à l'entretien des bâtiments, des véhicules et des terrains, aux prestations de maintenance des installations communales et à l'assurance des activités et du patrimoine.

Citons parmi les dépenses les plus importantes :

- **400.000 €** pour l'entretien des espaces verts,
- **418.450 €** pour l'entretien des espaces publics, voiries et réseaux,
- **109.450 €** pour l'entretien sur biens mobiliers (véhicules, matériels divers),
- **200.623 €** pour l'assurance des biens et la couverture des responsabilités qui incombent à la Commune et aux Elus,
- **210.518 €** pour les locations mobilières et immobilières et les charges de copropriété,
- **193.400 €** sont également inscrits pour l'entretien et la maintenance des matériels et installations (copieurs, systèmes informatiques, ascenseurs, téléphonie, matériels d'impression, etc...).

#### • Compte 62 : Les autres services

Pour un montant de **1.788.093 € (1.656.542 € en 2023)**.

Les principales dépenses inscrites à l'article 6288 « autres services extérieurs ». **(994.563 €)** représentent 56 % du compte 62 à elles-seules.

Ce compte regroupe les dépenses afférentes aux prestations demandées par les services auprès de prestataires (animations, réceptions, honoraires, annonces, frais liés aux services techniques...).

Par ailleurs sont également prévus :

- **41.000 €** pour rembourser au CCAS des frais afférents à l'équipe MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale),
- **100.000 €** pour les frais d'affranchissement et de télécommunications,
- **104.363 €** inscrits dans les concours divers (adhésion au CNAS pour le personnel communal, Culture commune et Droit de Cité pour la culture, à l'association des Maires de France, la fédération des centres sociaux),
- **33.000 €** au titre de l'aide versée en bons d'achat pour les personnels ne pouvant pas justifier d'une mutuelle labellisée (article 6234),
- **312.382 €** de frais de transports collectifs (restauration scolaire, centres de loisirs, séjours vacances, piscine, associations etc).

• **Compte 63 : impôts, taxes et versements assimilés**

Ont été inscrits **56.000 € (73.700 € en 2023)**.

Des crédits à hauteur de **52.000 €** sont inscrits pour les impôts dus par la Commune, notamment en foncier bâti sur les biens du parc privé.

Sont également inscrits à ce compte les taxes sur les diffusions cinématographiques et taxes du Cinéma Familia (**4.000 €**).

• **Compte 64 : Les charges de personnel**

<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>		
<b>BUDGET 2023 VOTE</b>	<b>BUDGET 2024 PROPOSE</b>	<b>Evolution</b>
<b>13.019.707 €</b>	<b>13.545.215 €</b>	<b>+ 4,04%</b>

Les dépenses de Personnel constituent le premier poste de dépenses de la Section de Fonctionnement avec 58,36% contre 57,21% en 2023.

Les prévisions budgétaires 2024 ont été établies sur les bases suivantes :

- La revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 11,65 euros soit une hausse de 1,13 %,
- La prise en compte de l'augmentation de 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- La baisse de la cotisation Accidents du Travail qui passe de 5,34 % à 4,95 %,
- Le GVT avancement de grades, d'échelons et promotions internes,
- Les indemnités de fin de contrat, 9 départs à la retraite,
- L'embauche à titre saisonnier d'animateurs pour les CLSH, les CAJ et Jobs d'été.

Le Glissement Vieillesse Technicité a été estimé pour cette année à **54.608 €**, il correspond à l'augmentation automatique des dépenses liées aux montées d'échelon et à l'évolution des carrières.

Un crédit de **188.612 €** a été prévu pour le recrutement de saisonniers durant la période estivale, pour l'essentiel affectés aux Services Techniques et à la Cuisine Centrale.

Sont également budgétés **417.422 €** pour le recrutement d'animateurs pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement, les C.A.J. et les BNSSA plage. Cela permettra à de nombreux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle.

Une enveloppe de **346.783 €** a été prévue pour des recrutements dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » et des adultes relais. Actuellement, 23 PEC sont en fonction.

Le budget 2024 maintient le renforcement des effectifs en restauration scolaire et en accueils de loisirs sans hébergement afin de tenir compte de la forte augmentation de fréquentation générée par la révision de la tarification en 2019 et le contexte actuel.

• **Compte 014 : Les atténuations de recettes**

Dans le cadre d'un nouveau pacte financier entre la CALL et les communes, il est prévu que les communes reverseront une partie importante de la taxe foncière générée par les entreprises installées dans les Zones d'Activités Economiques aménagées par la CALL.

Dans l'attente de connaître exactement les bases fiscales concernées et les modalités précises, un crédit de **203.000 €** a été prévu.

• **Compte 65 : Les autres charges de gestion courante**

D'un montant de **1.905.660 €** en 2023 les autres charges de gestion courante s'élèvent à **2.002.539 €** en 2024 soit une hausse de 5,10 %.

Elles sont constituées :

**7.000 €** sont prévus pour les bourses attribuées aux élèves fréquentant les établissements scolaires situés à l'extérieur d'AVION.

**5.250 €** sont prévus pour les médaillés du travail et de la famille française.

**21.610 €** sont prévus pour les redevances auprès de la Sacem/Spré.

**30.000 €** ont été inscrits pour les créances admises en non-valeur ou éteintes.

Ces admissions en non-valeur de titres de recettes concernent des Avionnais confrontés à des difficultés financières, ou des situations faisant l'objet d'une procédure de surendettement.

La mise en non-valeur n'efface pas la dette, mais elle arrête la prescription.

La subvention allouée au C.C.A.S s'élève à **1.236.000 €**, se décomposant comme suit :

- **1.200.000 €** pour le fonctionnement et les aides versées aux personnes en difficultés,
- **36.000 €** au titre du Programme de Réussite Educative,

**372.010 €** sont inscrits pour le versement de subventions aux associations avionnaises afin de les soutenir dans leurs activités.

***Il est rappelé qu'en application de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget vaut décision d'attribution.***



Pour l'essentiel, les montants alloués au BP 2023 ont été reconduits pour 2024. Des ajustements seront effectués, si nécessaire, au budget supplémentaire, notamment pour les clubs participant à des championnats.

**260.169 €** sont prévus pour le versement des indemnités, cotisations et frais de formation des élus.

La contribution communale au Syndicat Intercommunal AVION, MERICOURT, BILLY-MONTIGNY – « SIAMB » qui instruit pour le compte de la Commune les demandes d'urbanisme a été évaluée à **70.000 €**. Ce crédit sera ajusté en fonction du budget adopté par le Syndicat.

• **Compte 66 : Les charges financières**

La Commune a acquitté en 2023, **464.825 €** au titre des intérêts pour les emprunts souscrits. Pour l'exercice 2024, la prévision s'élève à **427.693 €**.

Les conditions financières des emprunts restant à rembourser sont reprises dans un tableau annexe au budget transmis. L'annexe IV du document budgétaire reprend les emprunts souscrits et l'amortissement de ceux-ci en 2024.

• **Compte 67 : Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **11.300 €** en 2024 contre **51.140 €** en 2023.

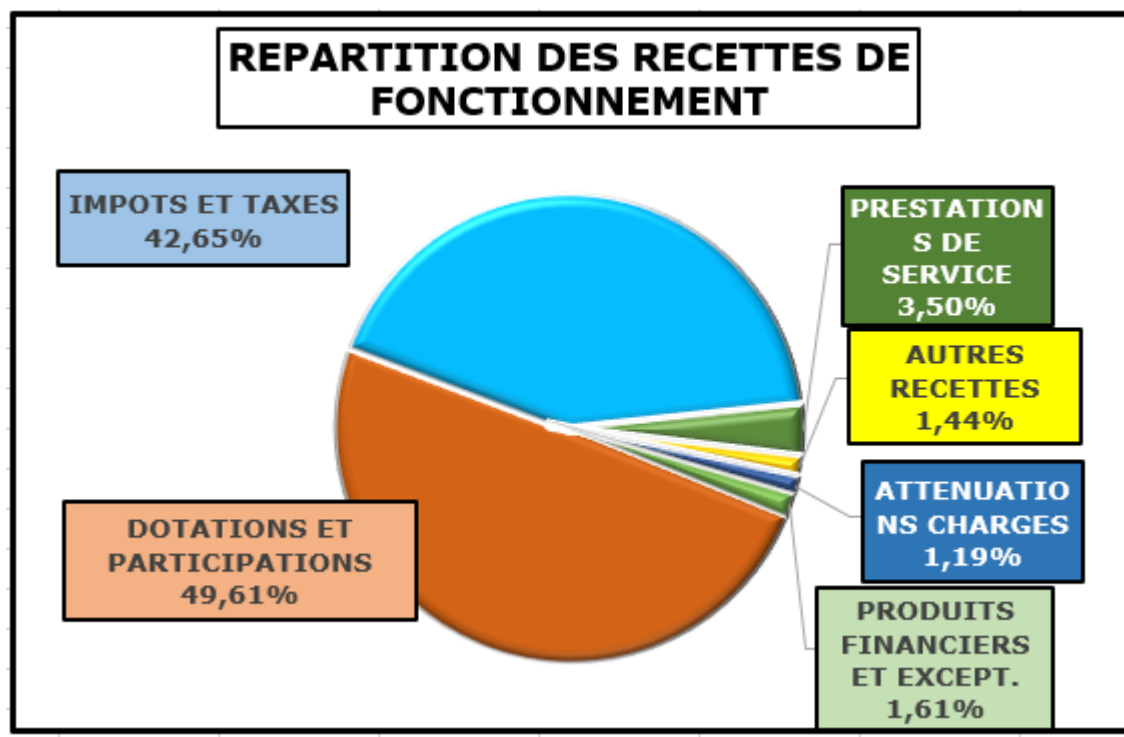
Notons que suite au passage de la comptabilité M14 en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, bon nombre de comptes sont imputés au 65, comme les secours et dotations ou le versement des bourses.

• **Compte 68 : Dotations aux amortissements et provisions**

Ce compte regroupe les dépenses liées à l'amortissement pour un montant de **797.673 €** auquel il faut ajouter **544.615 €**, correspondant à l'amortissement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt réaménagé.

Au total, les amortissements s'élèvent à **1.342.288 €** (**1.428.246 €** en 2023) et constituent une part non négligeable des recettes d'investissement.

## 2 • LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
BUDGET 2023 VOTE	BUDGET 2024 PROPOSE	Evolution
25.823.740 €	26.985.318 €	+ 4,50%

### • Compte 70 : Les produits des services du domaine et ventes diverses

PRODUITS DU DOMAINE ET PRESTATIONS		
BUDGET 2023 VOTE	BUDGET 2024 PROPOSE	Evolution
852.361 €	945.232 €	+10,90%

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs des services proposés à notre population et de pratiquer une augmentation de 4,9% pour ceux consommés par les personnes extérieures à la commune.

**60.000 €** inscrits pour la perception des droits funéraires,

**24.500 €** inscrits pour les redevances à caractère culturel,

**18.000 €** pour les redevances à caractère sportif,

**35.000 €** pour les redevances à caractère de loisirs,

**196.777 €** pour les redevances à caractère social,

592.955 € pour les redevances scolaires et périscolaires,

18.000 € pour les redevances du domaine public communal.

• **Compte 73 : Les impôts et taxes**

<b>IMPOTS ET TAXES</b>		
<b>BUDGET 2023 VOTE</b>	<b>BUDGET 2024 PROPOSE</b>	<b>Evolution</b>
<b>11.025.969 €</b>	<b>11.508.407 €</b>	<b>+ 4,38%</b>

Le budget 2024 a été élaboré après notification des bases fiscales. Celles-ci ont été revalorisées, conformément à la Loi de Finances, de 3,9 % hors locaux professionnels ou commerciaux et aux établissements industriels ou assimilés.

Comme vous l'avez également décidé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et afin d'aider notre population en difficulté, les taux seront maintenus à l'identique.

	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>
<b><u>Taxe d'habitation</u></b>	<b>23,26 %</b>	<b>*23,26 %</b>
<b><u>Foncier bâti</u></b>	<b>59,24 %</b>	<b>59,24 %</b>
<b><u>Foncier non bâti</u></b>	<b>94,99 %</b>	<b>94,99 %</b>

(\*) RS : résidences secondaires – LV : logements vacants

En 2024, les communes ne percevront plus que la TH sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants.

Le transfert de fiscalité départementale à la Commune ne couvre pas l'entièreté de la recette perdue de taxe d'habitation. Aussi, la loi a prévu l'application d'un **coefficient correcteur** qui permet à la commune de retrouver, dans le cadre d'une compensation financière, une recette totale de même importance.

La recette prévisionnelle notifiée pour 2024 s'élève à **10.340.929 €** et se décompose comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Foncier bâti et non bâti</b>	<b>7.040.856 €</b>	<b>7.392.110 €</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>84.900 €</b>	<b>79.061 €</b>
<b>Allocations compensatrices</b>	<b>885.369 €</b>	<b>1.054.786 €</b>
<b>Coefficient correcteur</b>	<b>1.699.720 €</b>	<b>1.813.097 €</b>
<b>FNGIR (*)</b>	<b>1.875 €</b>	<b>1.875 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9.712.720 €</b>	<b>10.340.929 €</b>

(\*) Fonds National de Garanties Individuelles de Ressources

En 2023, la Commune a perçu **371.343 €** au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) créé par l'article 144 de la Loi de Finances 2012. Pour mémoire, il s'agit d'un mécanisme fort complexe de péréquation horizontale entre communes « riches et pauvres ». Ainsi on prélève une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités « nanties » pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La CALL perçoit pour l'ensemble des communes de l'agglomération ce fonds, en conserve réglementairement une partie pour elle-même et redistribue aux communes une part importante en fonction des dispositions dites de « droit commun » basées sur l'effort fiscal agrégé. Pour l'année 2024, **371.343 €** ont donc été inscrits.

La Commune perçoit par ailleurs de la CALL une attribution de compensation d'un montant de **994.996 €**. Cette recette résulte du transfert de l'ex-taxe professionnelle et de certaines compétences à la structure intercommunale.

**320.000 €** ont été inscrits au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.).

**230.000 €** sont prévus au titre de la taxe additionnelle sur les mutations d'immeubles.

**269.141 €** sont budgétés au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.

**35.659 €** ont été inscrits pour les droits de place (Marché, Toussaint...).

• **Compte 74 : Les dotations, subventions et participations**

<b>DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS</b>		
<b>BUDGET 2023 VOTE</b>	<b>BUDGET 2024 PROPOSE</b>	<b>Evolution</b>
<b>12.974.071€</b>	<b>13.386.508 €</b>	<b>+3,18 %</b>

La recette des dotations a été estimée sur la base des sommes perçues en 2023.

A noter que la Commune a perdu 5 habitants par rapport à 2023 pour atteindre 17.807 avionnais. Ce qui devrait rentrer en compte pour le calcul des dotations pour 2024.

	<b>ESTIMATION 2024</b>
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	<b>4.592.198 €</b>
<b>DOTATION SOLIDARITE URBAINE</b>	<b>5.934.255 €</b>
<b>DOTATION NATIONALE PEREQUATION</b>	<b>589.437 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11.115.890 €</b>

Ces 3 concours importants de l'Etat n'ont progressé que de 0,79 % en 2023, essentiellement du fait de la DSU qui est une ressource clé de nos finances communales. Cependant les marges apportées par l'évolution des dotations déclinent d'année en année.

Les allocations compensatrices ont été évaluées pour un montant de **1.054.786 €** :

- **5.810 €** au titre du Foncier non bâti,
- **1.048.976 €** au titre du Foncier bâti.

Par ailleurs, **347.600 €** au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle ont été inscrits.

**58.700 €** sont prévus correspondant au FCTVA pour les travaux sur les bâtiments et les voiries imputés en fonctionnement.

Concernant les autres recettes inscrites au 747, il convient notamment de signaler pour l'essentiel :

- **337.027 €** de concours provenant pour l'essentiel de la CAF (pour les actions communales dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance et le centre social),
- **340.593 €** d'aide de l'Etat (16.793 € pour les cartes d'identité/ élections, 138.700 € pour les contrats aidés et 185.100 € pour les subventions Politique de la Ville),
- **125.560 €** provenant de la Région (4.500 € pour la fête du parc de la glissoire), du Département (73.610 € pour la culture, médiathèque, école de musique), de la Call (40.450 € pour la culture et le sport) et autres communes (7.000 € de redevances scolaires).

• **Compte 75 : Les autres produits de gestion courante**

Ils s'élèvent à **389.832 €** en 2024 et représentent principalement les loyers des immeubles mis en location pour un montant de **213.000 €**.

**58.832 €** de récupération de fiscalité trop versée des années antérieures suite à un audit,

**50.000 €** de paiement après titres mises en non-valeur,

**30.000 €** de revenus des immeubles (loyers),

**6.000 €** provenant du Leg Van Herck de l'école de musique,

**30.000 €** sont inscrits au titre des redevances pour concessions,

**2.000 €** sont également prévus comme « autres produits de gestion courante » (petites recettes diverses « inclassables »).

• **Compte 013 : Les atténuations de charges**

**320.000 €** ont été inscrits à ce chapitre constitué des recettes en atténuation provenant du remboursement des salaires absents pour maladie, pour congé maternité, pour congé de longue maladie ou pour longue durée.

Cette recette est par nature très variable. Il y a toujours un décalage entre « l'événement » et l'indemnisation. Il sera possible d'actualiser plus précisément cette prévision au budget supplémentaire.

• **Compte 76 : Les produits financiers**

**435.339 €** proviennent du fonds de soutien comme prévu dans la convention avec l'Etat suite à la renégociation de 2 emprunts structurés.

**Au total, les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 s'élèvent donc à 26.985.318 €, soit 4,50 % de hausse par rapport à 2023, auxquelles il faut ajouter les 150.000 € de travaux en régie.**

Cela porte donc le montant total des recettes à **27.135.318 €**.

## **Le virement à la section d'investissement (chapitres 023 et 042)**

Il nous est donc possible dans ce contexte de virer **3.773.996 €** à la Section d'Investissement, se décomposant en :

- + **2.581.708 €** au titre de l'épargne de gestion (023/autofinancement net),
- + **544.615 €** au titre de l'amortissement de l'IRA (042),
- + **797.673 €** au titre des amortissements (042),
- - **150.000 €** au titre des travaux en régie (042).

## **B • BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Dans ce contexte particulier, le budget 2024 a été élaboré avec prudence.

Examinons le détail des investissements 2024 prévus, s'inscrivant dans la poursuite des actions déjà engagées et des nouvelles prévues dans le programme de la mandature.

### **1 • LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Comme chaque année, lors de la préparation budgétaire, les commissions et les services travaillent sur de nombreux projets concernant l'équipement des services et les travaux à prévoir.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal a déterminé les moyens financiers disponibles, les priorités définies et les futurs projets encore à l'état d'ébauche.

Ainsi, priorité est donnée aux projets en cours qu'il faut terminer, correspondant aux objectifs du mandat, comme cela a été rappelé plus haut dans les orientations définies en mars dernier, mais également investir dans des travaux pouvant nous faire économiser sur les postes énergétiques. Rappelons que la Commune a décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h30 afin de limiter au maximum notre facture énergétique et que des études sont menées pour économiser sur nos postes bâtiments.

Voici les choix et décisions qui sont soumis à votre approbation.

En matière d'opérations d'équipements achetées ou réalisées par entreprises, il vous est proposé d'inscrire **4.415.090 €**, auxquels s'ajoutent **150.000 €** de travaux en régie.

Vous trouverez ci-après le détail des opérations prévues.

## **1 - OPERATION 12**

**1 922 126 €**

### **Rénovations de voirie**

- **754 316,00 €** *Requalification de voiries*
- **400 000,00 €** *De travaux de la voirie communale*
- **495 000,00 €** *Pour les travaux du carrefour de la Coulotte*
- **100 000,00 €** *De travaux de l'éclairage public*
- **77 810,00 €** *Pour les travaux des ex bretelles de la RN17*
- **35 000,00 €** *Pour les travaux de signalisation horizontale et verticale et l'achat de mobilier urbain*
- **35 000,00 €** *Pour les travaux au Parc de la Glissoire et la Plage*
- **25 000,00 €** *Pour les travaux d'accessibilité*

## **2 - OPERATION 13**

**469 575 €**

### **Enseignement et enfance**

- **163 000,00 €** *Pour les travaux du parking Anne Franck*
- **120 383,00 €** *Pour les travaux du bâtiment Anne Franck*
- **100 000,00 €** *Pour les travaux de mise en sécurité des bâtiments*
- **21 612,00 €** *Pour l'achat de mobiliers et logiciel à la Crèche*
- **5 780,00 €** *Pour l'acquisition de mobiliers à l'Enfance*
- **25 000,00 €** *Pour l'achat de mobiliers à l'Enseignement*
- **33 800,00 €** *Pour l'acquisition de matériel spécifique à la Restauration Scolaire*

### **3 - OPERATION 14**

**84 258 €**

**Culture et Jeunesse**

- |   |                    |   |
|---|--------------------|---|
| → | <b>30 503,00 €</b> | <i>Matériel pour</i>  |
| → | <b>16 885,00 €</b> | <i>Matériel pour le service Culturel</i>                        |
| → | <b>25 570,00 €</b> | <i>pour l'achat de matériel et mobilier pour la médiathèque</i> |
| → | <b>11 300,00 €</b> | <i>pour l'achat de mobilier pour l'école de musique</i>         |

### **4 - OPERATION 15**

**366 033 €**

**INSTALLATIONS SPORTIVES**

- |   |                     |   |
|---|---------------------|---|
| → | <b>124 260,00 €</b> | <i>Pour le remplacement du revêtement de la salle Jorion</i>  |
| → | <b>70 000,00 €</b>  | <i>Pour les travaux de mises aux normes des bâtiments</i>     |
| → | <b>40 000,00 €</b>  | <i>Pour une étude de sondage de terrains</i>                  |
| → | <b>65 160,00 €</b>  | <i>Pour le remplacement du revêtement de la salle Houriez</i> |
| → | <b>25 800,00 €</b>  | <i>Pour le remplacement du toboggan de la Plage</i>           |
| → | <b>9 000,00 €</b>   | <i>Pour l'acquisition de défibrillateurs</i>                  |
| → | <b>15 100,00 €</b>  | <i>De matériel pour la salle Lanvin</i>                       |
| → | <b>16 713,00 €</b>  | <i>D'acquisition de matériels sportifs</i>                    |



## **5 - OPERATION 16**

**687 600 €**

**Developpement Social Urbain**

- |   |   |
|---|---|
| → | <b>180 000,00 € Participation à T62 pour la CPA</b>   |
| → | <b>48 000,00 € Fonds de travaux urbain</b>            |
| → | <b>9 600,00 € Matériel et mobilier cité Educative</b> |
| → | <b>450 000,00 € Travaux DPV 2023 dans les écoles</b>  |

## 7 - OPERATION 19

**885 498 €**

### **Gestion du patrimoine**

→	<b>100 000,00 €</b> Pour les travaux de mise en sécurité des bâtiments administratifs
→	<b>100 000,00 €</b> Pour l'aménagement du Cimetière
→	<b>60 000,00 €</b> Pour l'installation de contrôle d'accès par badges
→	<b>60 000,00 €</b> Pour l'acquisition de véhicules
→	<b>60 000,00 €</b> Pour les travaux du restaurant satellite Casanova
→	<b>50 000,00 €</b> Pour les travaux d'accessibilité des bâtiments
→	<b>50 000,00 €</b> Pour l'étude de façade du CCFL
→	<b>50 000,00 €</b> Pour la vidéo surveillance
→	<b>70 000,00 €</b> Acquisition matériels Services Techniques
→	<b>50 000,00 €</b> Pour le mobilier du Cimetière
→	<b>50 000,00 €</b> Pour les sinistres
→	<b>30 000,00 €</b> Poste reconstruction du chauffage
→	<b>85 448,00 €</b> Pour l'acquisition de matériels informatiques
→	<b>20 000,00 €</b> Pour la numérisations des actes administratifs
→	<b>10 000,00 €</b> Mobiliers Centres Sociaux
→	<b>17 050,00 €</b> Matériels Services des Fêtes
→	<b>10 000,00 €</b> Pour l'acquisition d'illuminations
→	<b>8 000,00 €</b> Matériels au service Communication
→	<b>5 000,00 €</b> Mobiliers pour l'hôtel de Ville

Rappelons que les dépenses afférentes aux travaux en régie (remises aux normes, rénovations et réhabilitations, réfections de peintures intérieures et extérieures, aménagements divers réalisés par les services municipaux) sont d'abord comptabilisées en section de fonctionnement, avant d'être, par une opération d'ordre de transfert entre section, valorisées en investissement. Cela permet ainsi à la Commune de récupérer la TVA acquittée.

Les travaux en régie 2024 s'élèvent à **150.000 €**.

### Opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section

Un remboursement sur avances faites sur des marchés attribués est prévu à hauteur de **100.000 €** ainsi qu'un cautionnement pour d'éventuelles acquisitions foncières pour la somme de **70.000 €**, **40.000 €** sont consacrés pour des écritures de régularisation de cession et **150.000 €** pour les opérations pour comptes de tiers. Les dépenses d'investissement s'équilibrent par un jeu d'écriture en dépense et recette d'investissement.

Au total, ce sont donc **4.925.090 €** de dépenses d'investissement qui seront engagées ou réalisées en 2024.

### Les emprunts et dettes assimilées

Le capital des emprunts à acquitter en 2024 s'élève à **1.705.117 €**. Les emprunts souscrits par la Commune prévoient une progressivité annuelle du capital remboursé.

Dans les annexes du document budgétaire, vous trouverez l'état de la dette ainsi que la répartition de l'encours de la dette par typologie.

Cela porte le total des dépenses d'investissement à **6.630.207 €**.

## 2 • LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Avant d'aborder la question de l'équilibre de la Section d'Investissement, examinons le détail des recettes d'investissement 2024.

Le Fonds de Compensation de la TVA, le FCTVA, a été estimé à **1.041.815 €**. Rappelons qu'il s'agit d'un remboursement partiel de la TVA acquittée sur nos dépenses d'investissement faites en 2022.

Le produit des cessions est estimé à **345.200 €** (vente d'un logement rue Wiener et de l'ex caserne de gendarmerie).

Le budget prévoit pour les amendes de police une recette de **35.000 €**. Cette recette est depuis quelques années très fluctuante et devient difficile à prévoir.

Quant à la Taxe d'Aménagement (ex-Taxe Locale d'Equipement), elle a été estimée à **65.000 €**.

En listant plus haut le détail des travaux et équipements prévus pour 2024, certains font l'objet de demandes de subventions.

Il est ainsi prévu d'inscrire **859.196 €** dont :

- **279.250 €** au titre de la Dotation Politique de la Ville pour les travaux dans les écoles,
- **125.202 €** du Département dans le cadre des travaux au carrefour de la Coulotte,
- **65.774 €** au titre de travaux repris par la DETR,
- **84.000 €** pour des travaux d'économies d'énergie,
- **54.152 €** de la CAF pour les travaux à la Halte-Garderie,
- **51.775 €** pour le revêtement de sol de la salle Jorion,
- **27.150 €** pour le revêtement de sol de la salle Houriez,
- **44.782 €** pour la construction d'un City Stade,
- **68.840 €** pour le parking Anne Franck.

Ainsi, la section de fonctionnement permet, par virements ou opérations d'ordre, de transférer en section d'investissement la somme de **3.773.996 €**, se décomposant comme suit :

➤ **Virement de la section de fonctionnement :**

- + 2.581.708 € (autofinancement net)

➤ **Opérations d'ordre entre section :**

- + 797.673 € d'amortissements,
- + 544.615 € d'amortissement de l'IRA capitalisée,
- - 150.000 € de travaux en régie

**Opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section**

Un remboursement sur avances faites sur des marchés attribués est prévu à hauteur de **100.000 €** ainsi qu'un **cautionnement pour d'éventuelles acquisitions foncières pour la somme de 70.000 €, 40.000 € sont consacrés pour des écritures de régularisation de cession et 150.000 € pour les opérations pour comptes de tiers.**

**Vous avez été destinataires, à l'appui de ce rapport explicatif :**

- d'une synthèse de la Section de Fonctionnement et d'Investissement,
- du document budgétaire intégral avec ses annexes, notamment l'état :
  - de la dette,
  - des principaux ratios,
  - du personnel,
- de la liste des subventions attribuées (voir compte 65).

Vous trouverez également la fiche détaillant la fiscalité directe locale.

**Il a ensuite ouvert les débats.**

**Madame Sandrine TISON**

Monsieur le Maire, Chers collègues,  
2024, une situation internationale toujours aussi tendue. En Ukraine la guerre s'éternise et entre dans sa 3ème année. Le conflit israélo-palestinien perdure depuis 6 mois. Dans les deux cas, la situation semble devoir continuer avec son cortège de morts, de blessés, de désolations sur les populations civiles, femmes et enfants, qui sont directement touchés. En Ukraine, il faut que Poutine renonce à cette invasion et se retire sans conditions du pays qu'il a agressé. La paix en Ukraine mais pas à n'importe quel prix ! La complaisance de certains avec ce dictateur doit cesser ! L'Ukraine doit retrouver ses frontières d'avant l'annexion de la Crimée. Il faut poursuivre l'aide apportée aux Ukrainiens dans la défense de leur pays. En Palestine, le Hamas et l'Extrême-droite israélienne au pouvoir doivent faire cesser au plus vite les massacres en décidant d'un cessez-le-feu immédiat. Là aussi, la France a un rôle de médiateur à jouer pour que la seule solution à mettre en œuvre soit : deux États indépendants qui cohabitent pacifiquement. Ces deux conflits impactent directement l'économie mondiale et la vie des Français.

En France, le déficit public atteint 5,7% du PIB en 2024 et devrait encore grimper en 2025. Très loin des prévisions gouvernementales et d'un éventuel retour aux 3% en 2027. Mission impossible ! La seule réponse de Bruno Lemaire est de faire 10 milliards d'économies cette année sur un budget déjà voté ! et 20 milliards l'an prochain.

Mais Mr le Maire, sur qui pèseront ces économies ?

Qui paiera l'addition ? Toujours les mêmes !

Les mesures qui seront prises auront un impact important sur les finances locales et sur les Français.

En premier lieu, les chômeurs qui seront victimes de baisse de droits avec réduction de la durée d'indemnisation et baisse des montants des allocations. Et aussi la classe moyenne avec entre autres la franchise médicale doublée et des restrictions pour les déplacements médicaux en ambulance. On parle aussi de la restriction de l'usage des tickets-restaurants. Et tout d'abord, les

Français les plus fragiles, ceux qui dépendent de l'action sociale. Des efforts demandés à ceux qui sont déjà dans la difficulté !

Il y a d'autres solutions : la taxation des profits et le retour de l'impôt sur la fortune que le PS réclame depuis toujours.

L'inflation est donc toujours présente avec des prix de l'énergie élevés rendant la vie des Français très difficile et l'élaboration d'un budget hautement compliquée. Les salaires ont légèrement augmenté mais sans suivre l'évolution de l'inflation. La vie des Français ne s'améliore pas ! La municipalité, avec ses moyens restreints, poursuit sa politique d'aide aux Avionnais. Les taux d'imposition n'ont pas été relevés. Les tarifs de la restauration scolaire, des services rendus à la population sont restés les mêmes. Le personnel communal a vu son salaire légèrement progresser suite à l'augmentation du point d'indice.

Le budget a dû être élaboré en tenant compte de cette situation. Il a pu être équilibré grâce aux efforts réalisés par nos services en matière d'économies de fonctionnement. Pourra-t-on tenir encore longtemps avec une situation aussi dégradée et toujours plus d'efforts demandés aux collectivités locales !

La priorité pour l'élaboration du budget a encore une fois été donnée à l'enfance, la jeunesse et l'éducation. Nos jeunes pourront bientôt bénéficier d'un skate-park, au parc de la Glissoire, d'un City-stade à la cité des Pinchonvales. Un restaurant scolaire verra le jour au centre social Casanova. Les salles de sport Jorion et Toussay seront rénovées.

Des investissements importants seront poursuivis :

- avec la nouvelle piscine
- avec le réseau de chaleur
- avec les économies d'énergie pour les bâtiments communaux et pour l'éclairage public à la cité des cheminots.

Ce budget malgré tout évoluera bien sûr en fonction de la situation économique. Il faudra s'adapter et se montrer réactif pour répondre aux problèmes rencontrés.

Le groupe PS votera donc ce budget raisonnable et malgré tout ambitieux et surtout au service de la population.

### **Madame Perrine CIOFFI**

Avant de commencer mon propos, je tiens à féliciter tous les agents qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget et à l'ensemble des agents, sur le terrain qui le mettent en œuvre une fois voté !

Ce travail des agents, des élus nous permet encore cette année de pouvoir porter des projets ambitieux pour les Avionnais.

Un budget ce n'est pas que des chiffres, c'est avant tout une volonté et une boussole politique et chez nous, elle est clairement orientée en direction des habitants, avec l'objectif atteint cette fois encore de n'augmenter ni les impôts locaux, ni les tarifs pour les habitants tout en gardant la même exigence de qualité des services publics.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons acté de donner la priorité à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Cette année seront encore proposés des séjours de vacances, les accueils de loisirs seront accessibles du 1<sup>er</sup> jour des vacances au dernier, 1 500 personnes pourront partir en vacances grâce au dispositif 10 000 départs en vacances porté par notre député Jean-Marc Tellier qui l'avait initié il y a 3 ans à Avion. Car pour nous, les vacances ont toujours été un droit !

Nous avons aussi annoncé le remboursement des abonnements Tadao, dès la rentrée de septembre 2024. C'est une tranche de la population qui mérite toute notre attention, car c'est une population qui se précarise de plus en plus.

L'enveloppe allouée à l'éducation est pratiquement doublée avec une dépense arrivant à 500 000€. Décision prise, alors que l'Éducation Nationale ne cesse de vouloir réduire les moyens dans les écoles notamment avec la suppression de postes et la baisse du nombre d'heures d'enseignement. J'en profite pour saluer la mobilisation des parents d'élèves Avionnais dans la défense de l'école publique.

Ce budget vous l'aurez compris est le reflet de nos convictions politiques et de nos engagements vers l'action sociale, le sport, l'aménagement urbain, la valorisation de nos espaces verts.

Oui, le sport avec les travaux de revêtement des sols des salles Jorion et Toussay, la création d'un skate parc, d'un city stade, les subventions que nous accordons aux clubs sportifs pour leur permettre de fonctionner et bien évidemment, nous continuons le travail pour la nouvelle piscine. L'environnement est bien sûr un axe très important. Nous poursuivons les aménagements dans les bâtiments publics afin de réduire notre empreinte carbone et nos dépenses d'énergie. D'ailleurs le travail de repérage effectué par les agents et la mise en place de led se voient aussi dès cette année sur le budget.

Nous continuons à avancer concernant le réseau de chaleur qui alimentera le quartier République et nos établissements.

Proposer des actions engagées occupe une part importante de notre budget, mais le BP 2024 dévoile aussi notre volonté à faire évoluer notre belle ville.

Une enveloppe conséquente est dégagée pour la réfection de nos voiries qui subissent les aléas climatiques, les flux continuent de véhicules.

Les modes de déplacements doux vont être développés également. Nous nous y engageons !

Cette année encore, le défi de plus en plus difficile d'élaborer un budget à l'équilibre a été relevé malgré les politiques austéritaires de l'État portées aux communes depuis plusieurs années.

Etablir un budget pour une commune est une étape importante dans la vie politique locale, car il est le marqueur de notre politique. Le groupe communiste et citoyen que je représente est aujourd'hui fier de constater que nos valeurs se reflètent dans chaque ligne de ce budget qui se veut engagé !

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Je voulais remercier l'ensemble des élus qui ont travaillé à ce budget car on dit que le budget est difficile à équilibrer parce qu'effectivement, les dotations ne grandissent pas aussi vite que l'inflation donc il faut bien qu'on trouve l'argent quelque part.

Ceci dit, pour élaborer ce budget, c'est un excellent travail des commissions et des élus. Les arbitrages n'ont pas été très compliqués à faire puisque c'est vraiment l'intérêt général qui a primé et une fois que l'exécutif municipal a dû se pencher sur l'ensemble des propositions qui avaient été faites, les services ont travaillé de manière la plus efficiente possible pour trouver, avant même qu'on doive trancher, des arbitrages qui étaient au profit des habitants et uniquement des habitants.

Et puis aussi, je le dis par rapport au jeune public qu'on a dans la salle, c'est effectivement un marqueur politique que de voter un budget et que, oui, des bons gestionnaires il y en a partout. Il y a des communes qui ont des très bons budgets et qui ont d'autres priorités que les nôtres sauf qu'on a un très bon budget mais on a aussi des priorités qui sont extrêmement marquées au profit de la jeunesse, de l'action sociale, des sports, de ce qui fait la vie ensemble et ça en revanche, ce n'est pas partout. On est assez fier avec cette équipe de gauche, clairement revendiquée, de porter ces valeurs et de les transcrire dans son budget.

### **Monsieur Brahim KOUJANE**

Effectivement, c'est une gestion saine et sereine de ce budget.

Pas d'augmentation de tarifs pour les avionnais, pas d'augmentation d'impôts tout en faisant des investissements qui sont tournés vers l'environnement.

Vous avez parlé de gauche Monsieur le Maire, oui, en gardant un service public de gauche, proche de nos enfants, en ce qui concerne la cantine scolaire et les tarifications qu'on a su leur apporter.

Proche aussi de ceux qui sont dans la difficulté, je peux en témoigner tous les jours avec un CCAS au plus proche de ceux qui sont dans le besoin donc oui effectivement, c'est un budget orienté politiquement très à gauche.

### **Madame Cathy APOURCEAU-POLY**

J'ai juste quelques réflexions sur ce qui a été dit par les uns et les autres.

D'abord, félicitations aux services, félicitations à Monsieur le Maire et à l'équipe municipale d'être dans l'économie finalement, parce qu'on ne doit plus faire que des économies pour pouvoir continuer à avoir des investissements et du fonctionnement car il faut bien se le dire, ce n'est pas du côté de l'Etat que l'on est aidé. Donc forcément, il faut aujourd'hui, regarder les finances et à Avion, je voulais féliciter l'équipe municipale parce qu'on est attaché au service public qui garantit quand même l'équité et l'égalité des citoyens et c'est ce que l'on tente de faire.

Vous avez annoncé ce soir, Monsieur le Maire, refaire une restauration scolaire pour nos petits et je pense que c'est une très bonne chose.

Nos collègues l'ont dit ici autour de cette table à gauche, ce gouvernement a annoncé 10 milliards d'euros d'économies cette année et il annonce d'ores et déjà qu'il n'y en aura certainement pas assez puisqu'on pourrait aller à 20 milliards d'euros d'économies, à 30, 40, 50, on ne sait plus où on va finalement mais en tous les cas, ce sont les collectivités locales et les citoyens qui vont payer la note.

J'aimerais dire que ce gouvernement, c'est un des gouvernements qui, en 7 ans, n'a jamais fait autant de dettes. Ce gouvernement, en 7 ans de temps, a fait 800 milliards d'euros de dettes.

A tel point qu'on ne se rend même plus compte parce qu'ici les gens ne parlent pas en milliards mais en dizaines d'euros. Donc quand on parle en milliards, on a du mal à s'y retrouver mais 800 milliards d'euros de dettes pour finalement, ça a été dit, servir les intérêts de ses copains puisque ça a été rappelé, l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, les exonérations de cotisations sur le budget de la Sécurité Sociale.

J'aimerais donc vraiment vous féliciter parce que, par les temps qui courent, je sais que ce n'est pas facile de faire un budget. Je sais que c'est compliqué pour les Maires. Je rencontre une série de Maires autour de moi qui me disent combien c'est compliqué, donc félicitations.

Sur un deuxième point, sur ce qui est en train de se passer en Ukraine et les guerres que l'on rencontre. Je rappelle tout de même que cela devait être l'Europe de la paix et qu'on est aujourd'hui dans l'Europe de la guerre et qu'une mère ou un père de famille, quand leurs enfants se font tuer, qu'ils soient russes, ukrainiens, israéliens, palestiniens, français, italiens, peu importe, en tous les cas, quand un enfant se fait tuer, une mère reste une mère et un père reste un père.

Je suis fière que notre groupe, au Sénat et à l'Assemblée, ait voté contre la proposition de Macron de surarmer l'Ukraine parce que je pense que ce n'est pas en envoyant des armes dans un pays, que l'on règle les conflits.

Et aujourd'hui, oui, il faut réfléchir plus que jamais, d'abord, il faut que notre Président Macron s'engage plus pour aller à des solutions de paix entre les russes et l'Ukraine et oui, il faut qu'il y ait, et je le réaffirme, deux États : un État Palestinien et un État Israélien autrement ce sera une guerre sans fin. On assiste aujourd'hui à un génocide du peuple palestinien et donc il faut vraiment que notre Etat s'engage beaucoup plus pour qu'il y ait des négociations de paix dans ces pays.

Je vous remercie.

### **Monsieur Alain BARANOWSKI**

Comme toutes les parties de gauche, nous sommes entièrement d'accord pour qu'il y ait la paix, aussi bien en Ukraine, qu'en Palestine. C'est la priorité des priorités actuellement mais comment faire face à des dictateurs comme Poutine ? Comment faire contre l'extrême-droite de Netanyahu ? C'est extrêmement compliqué de discuter avec ces gens-là. Ils ont une idée en tête et ils vont jusqu'au bout. Avec Poutine, on a discuté il y a 10 ans, l'Ukraine a cédé la Crimée. 10 ans après, que fait Poutine ? Il continue. Alors, que faut-il faire ? Parler avec lui ? Evidemment, mais il n'écoute pas.

Nous sommes tous désolés de ce qu'il se passe dans ces pays mais est-ce qu'il ne faut pas aussi défendre ceux qui sont opprimés ? Aussi bien les Palestiniens actuellement que les Ukrainiens.

C'est une affaire extrêmement complexe mais nous sommes d'accord sur le fond des choses, il faut que cela s'arrête.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Ce qui est sûr c'est que la zone de neutralité de l'OTAN qui servait à séparer ayant été rompue, on a fumé un cigare assis sur une caisse de dynamite.

Ceci dit, merci Cathy pour ces mots.

Pour moi, c'est un peu particulier parce que c'est le premier budget que je défends et que j'ai construit, puisque j'avais défendu le précédent mais qui avait été quand même construit en grande partie sous l'égide de Jean-Marc Tellier. C'est en plus particulier parce que c'est le dernier budget que Patrick Herbaut nous a aidé à construire puisqu'il partira en retraite dans l'année qui arrive.

Pour terminer, c'est vrai Cathy, que c'est un gouvernement qui a plus endetté ce pays et que c'est aux collectivités locales qu'on va demander de faire l'effort après de remise à zéro des comptes publics alors que ce n'est pas nous qui avons contracté les dettes puisque nous on est tenu de construire un budget équilibré au centime près.

On a d'ailleurs voté une délibération pour trois centimes au précédent Conseil Municipal je vous le rappelle et c'est quand même effectivement assez malheureux qu'il ait fallu attendre d'avoir un banquier à la tête de ce pays pour être en banque route. Je ne sais pas comment il travaillait quand il était chez Rothschild mais en tout cas maintenant qu'il est Chef de l'État c'est un peu compliqué.

**Puis il est passé au vote du budget primitif :**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le budget primitif 2024 et les états annexes ont été adoptés à l'UNANIMITE.**

**-A l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2024 :

\*les différents tarifs, droits et taxes à percevoir par la Commune.

**-A l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a également fixé les taux applicables aux différentes bases assujetties aux impôts directs locaux qui ont été arrêtés comme suit :

*taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.....	23,26%
*taxe sur le foncier bâti.....	59, 24%
*taxe sur le foncier non bâti.....	94, 99%

#### **IV - AMENAGEMENT - FONCIER - URBANISME**

**-A l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a donné un avis sur la vente, par la SA d'HLM Maisons et Cités, de logements locatifs sociaux vacants situés à AVION 48 rue d'Hébuterne et 8 rue de Chaulnes.

#### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

On a 900 demandes de logements qui sont en attente, plus de 600 qui sont en vacances techniques. On a une offre de logements qui en plus de ça, est très peu diverse puisqu'on a hérité de nos maisons des mines et c'est une belle histoire sauf qu'elles sont très monotones. C'est du type 3 essentiellement et elles ne correspondent qu'à un type de familles. On a, à la République, très peu de logements avec de l'accessibilité aux personnes en mobilité réduite ou aux familles avec poussettes, aux personnes qui vieillissent parce qu'il y a très peu de logements au rez-de-chaussée.

Au-delà de ça, Maisons et Cités ce n'est quand même pas Century 21.

J'ai pris le journal de la Voix du Nord du 2 Avril, Maisons et Cités nous vend plus de cent maisons, il y a plus de cent petites annonces. Même Century 21 n'a pas un catalogue aussi fourni que ça, donc sincèrement, je ne sais pas ce qu'on veut faire du logement social dans ce pays, mais entre les déclarations qui nous expliquent il y a six mois qu'on ne peut plus mettre les contingents préfectoraux dans les quartiers difficiles, aujourd'hui on nous dit que c'est l'inverse.

Maintenant, c'est les familles moyennes qui ne pourront plus aller dans le logement social.

Parallèlement à cela, le Préfet de Région nous interdit de construire. Nous n'avons plus le droit de construire du logement social, on a plus de terrains pour le faire et le peu qu'on a, ils nous le mettent en zone inondable et maintenant on nous force à vendre des logements.

Donc à un moment, je pense qu'il faut dire stop.

On n'a pas à être l'instrument de cette désagrégation du logement social qu'ils sont en train de nous mettre en place. S'ils préfèrent eux, que ce soit du logement privé qui s'occupe des gens, qu'ils le fassent mais qu'ils ne le fassent pas avec notre aide, parce que nous pendant ce temps-là, on se bagarre contre les marchands de sommeil et aussi, pour que les gens qui n'ont pas accès à un logement digne, puissent y avoir accès. C'est nous qui nous faisons agresser par les personnes après lorsqu'elles n'ont pas de solution à leur détresse sur le logement, parce que c'est toujours le Maire qu'on a en face et Perrine et Zineb qui partagent avec moi les permanences logements, c'est à longueur de Mardi lorsqu'on a en face de nous des gens qui sont complètement désappointés, qui en finissent par être agressifs parce qu'ils sont tellement malheureux de ne pas trouver de solutions à leurs difficultés et pendant ce temps-là, on a des bailleurs sociaux qu'on a transformé en agences immobilières, en marchands de biens.



J'estime qu'on n'a pas à être l'instrument de tout cela, donc si le Préfet veut passer outre notre avis, qu'il le fasse mais qu'il prenne ses responsabilités, ça ne sera pas la nôtre.

### **Madame Renée LACROIX**

C'est d'autant plus paradoxal que cela reste quand même un bailleur social à la base et effectivement on le voit au quotidien, moi dans mon travail, les ¾ des gens sont dans des logements insalubres et à côté de ça il y a des maisons qu'on vend.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

Il faut rappeler quand même que c'était Christine BOUTIN qui avait engagé le mouvement d'obliger les bailleurs sociaux à vendre des logements et à l'époque c'était 10%, maintenant ils doivent proposer 30% de leurs logements à la vente. S'ils ne sont pas vendus, ce n'est pas grave mais ils doivent les proposer à la vente et on arrive à ces aberrations-là, c'est-à-dire plus de 100 logements en vente alors qu'on a 900 demandes en attente.

D'ailleurs, on a une nouvelle cité d'une vingtaine de maisons qui arrive, toutes les communes veulent arriver chez nous parce que dès qu'il y a une maison à peu près correcte, tout le monde se précipite dessus. Liévin a des soucis d'ERBM, Avion a des soucis d'ANRU, Lens a d'autres soucis, on est là tous en train de se partager cette pénurie et pendant ce temps-là, on veut nous faire porter le chapeau donc je le répète, si l'État veut désagréger le logement social, qu'il le fasse, le Préfet prend ses responsabilités, il passe outre notre avis et puis de toute façon, si on me demande mon avis et qu'on s'en moque, à la limite, il ne faut pas me le demander.

### **Madame Renée LACROIX**

Justement, par rapport à l'ERBM, Sallaumines connaît bien le problème. On marche sur la tête. A chaque réunion que nous avons, les délais sont repoussés mais pas d'un mois, de six mois et maintenant deux ans. C'est affolant.

## **V ▪ PERSONNEL COMMUNAL**

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs de la Commune :

- La création de 6 emplois saisonniers d'animateurs détenteurs du diplôme de **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)** pour l'organisation durant les vacances estivales 2024 de l'événement « AVION PLAGE »,

- La création de 90 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour les vacances de juillet 2024,

- La création de 90 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour les vacances d'août 2024,

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour occuper la fonction de conducteur transport en commun, lequel sera mis à la disposition des Accueils de Loisirs durant la période estivale 2024,

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet pour le service Cadre de Vie,

Le Conseil Municipal a précisé que les animateurs contractuels détenteurs de diplômes spécifiques affectés aux services Jeunesse et Enfance sont rémunérés selon le niveau de recrutement et de traitement fixé par la délibération n° 2014.03 du 30 janvier 2014 et que les animateurs non diplômés seront rémunérés sur la base du smic en vigueur.

## **VI ▪ FINANCES**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'organiser une vente au déballage nocturne le samedi 8 juin 2024 de 18h00 à minuit, boulevard Gabriel PERI, Avenue Félix CADRAS et Place Jacques Duclos à Avion. Le Conseil Municipal a décidé à cette occasion de fixer les tarifs d'occupation du domaine public à :

- 1,50 € le mètre linéaire pour les particuliers non-inscrits au registre du commerce et pour les associations ;

- 4 € le mètre linéaire pour les professionnels notamment les commerçants, les brocanteurs, antiquaires et exploitants de dépôt-vente immatriculés au registre du commerce et des sociétés ainsi que pour les artisans inscrits au répertoire des métiers,

- d'appliquer ces tarifs selon les critères de priorité suivants :

- les habitants du boulevard Gabriel Péri, de l'avenue Félix Cadras et de la Place Jacques Duclos,
  - les commerçants avionnais du boulevard Gabriel Péri et de l'avenue Félix Cadras
  - les associations et les habitants avionnais,
  - les extérieurs non professionnels (puciers, brocanteurs ...),
- les professionnels avec un choix équilibré dans les différents secteurs commerciaux.

Le Conseil Municipal a décidé que les encaissements liés au paiement des droits de place seront assurés par le régisseur de la régie de recettes et d'avances pour l'organisation des fêtes publiques, manifestations sportives et jumelages.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a adopté le montant de l'Attribution de Compensation de la commune pour l'année 2024 soit **1.002.748,83 €** en fonctionnement qui sera versée par douzième.

- **A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la campagne « investissement 2024 - Equipements » auprès de la CAF et à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

- **A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une participation financière de 2 500 €, somme équivalente à celle apportée par la Fondation 30 Millions d'Amis.

- **A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2024 et prend en charge le règlement des factures de la Clinique Vétérinaire Mon Vêto Les Erables de Liévin correspondant au coût supplémentaire de 10 € par chat pour l'identification par puce électronique.

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une demande de subvention concernant la réalisation de travaux liés à la création d'un nouveau satellite de restauration scolaire à Casanova et à signer tout document ou convention à intervenir.

### **Monsieur Jean LÉTOQUART**

C'est quelque chose dont on peut être très fiers. Nous avons l'une des restaurations scolaires les moins chères. Je n'en connais pas de moins chère dans le coin. Lorsqu'on a décidé il y a quelques années de baisser les tarifs de restauration scolaire, on a eu beaucoup d'enfants supplémentaires qui sont venus manger, ce qui démontre quand même l'intérêt pour nourrir nos enfants effectivement vu les difficultés financières des familles.

## **IX ▪ MOTION**

**-A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a :

- Demandé l'abandon de ce projet qui entrainerait la réduction d'heures d'ouverture au public des bureaux de Poste du réseau d'Avion.

- Demandé le maintien d'un service de qualité et de proximité rendu aux habitants des communes concernées.

- Demandé l'établissement d'un dialogue prenant en compte les arguments des agents de la Poste et des élus locaux.

**Le Conseil Municipal d'Avion, se propose pour le maintien d'un service public postal de qualité et refuse toute suppression de poste d'agents et fermeture de bureau au sein des 7 communes.**

**Monsieur Jean LÉTOQUART**

Avant qu'on se quitte, j'ai deux informations.

La première : le Samedi 20 Avril à la salle Mouloudji, l'école de musique Emile Van Herck vous invite à une rencontre d'orchestres à 18 heures. Evidemment, ça va être un super moment de musique.

Et on a une inauguration de l'ancien local du billard club qui sera maintenant un local associatif à la cité des Cheminots, l'association des Bourgs du Rail qui sera partagé parfois avec l'association du Futsal et ce sera le 21 Avril à 11 heures parce qu'il y a un marché aux puces le matin et on en profitera pour faire l'inauguration. C'était un chantier école aussi avec l'association El Fouad qui s'est très bien déroulé.

Je vous propose donc ces deux moments. Merci à tout le monde.

La séance a été levée à 20h30.

**Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Lens-Liévin,  
Jean LÉTOQUART**

**La Secrétaire de séance,  
Danièle TISON**